



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Sécurité des cyclistes

Question au Gouvernement n° 1721

Texte de la question

SÉCURITÉ DES CYCLISTES

Mme la présidente . La parole est à Mme Sandrine Le Feur.

Mme Sandrine Le Feur . J'associe à cette question mes collègues Éric Bothorel et Guillaume Gouffier Valente.

Monsieur le ministre des transports, le 14 juin dernier, à Louannec, dans les Côtes-d'Armor, Adrien Chipault, jeune cycliste de 21 ans de la Team Côte de granit rose, a perdu la vie lors d'un entraînement, percuté par une voiture. Six ans plus tôt, son coéquipier Thomas mourait déjà dans des circonstances similaires. Il avait 16 ans. J'ai une pensée pour leurs familles et pour leurs proches.

Deux jeunes cyclistes, deux amis, deux vies fauchées sur le même territoire, et la question demeure : qu'avons-nous changé ? Enfourcher son vélo ne devrait pas être un acte de courage. Pourtant, la mortalité des cyclistes augmente et les routes hors agglomération restent les plus meurtrières. La question est simple : voulons-nous une société où nos enfants ont peur de monter sur un vélo, où choisir un mode de déplacement bon pour la santé, pour le climat et pour le pouvoir d'achat devient un risque ? Vous me direz qu'il faut davantage de sanctions. Les comportements dangereux doivent être sanctionnés, bien sûr. Mais la sécurité ne se résume pas à la répression, sous peine d'opposer les usagers les uns aux autres. Notre objectif doit être une cohabitation apaisée.

Prévenir, c'est aménager davantage d'itinéraires sécurisés, notamment hors agglomération. C'est accompagner les collectivités qui développent des infrastructures cyclables. C'est mieux former tous les acteurs de la route aux enjeux des usagers les plus vulnérables. Dans quelques jours, notre assemblée examinera un projet de loi-cadre sur les mobilités. Le vélo a un immense rôle à jouer dans la décarbonation de nos déplacements. Comment le Gouvernement compte-t-il en faire un pilier de cette décarbonation tout en garantissant des conditions de circulation sûres partout sur le territoire ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe EPR.*
– M. Michel Barnier applaudit également.)

Mme la présidente . La parole est à M. le ministre des transports.

M. Philippe Tabarot, ministre des transports . Tout comme vous, je souhaite tout d'abord avoir une pensée pour la famille d'Adrien : un jeune homme de 21 ans ne devrait pas perdre la vie en faisant du vélo. Ces drames sont trop nombreux et inacceptables. Vous l'avez dit, le vélo doit pouvoir être pratiqué en toute sécurité, qu'il s'agisse de déplacements du quotidien, d'un loisir ou, comme c'était le cas, d'une pratique sportive.

Dans le rapport qu'il a remis en avril 2025, Emmanuel Barbe a formulé quarante recommandations, concernant notamment la formation de tous les usagers au partage de la route, dont mes services, ceux du ministère de l'intérieur et moi-même suivons de près la mise en œuvre.

Vous l'avez également rappelé, dès la semaine prochaine l'examen du projet de loi-cadre sur les transports par votre commission permettra des avancées concrètes en faveur de la sécurité des cyclistes, notamment grâce à un amendement adopté au Sénat qui prévoit que les infrastructures cyclables seront désormais explicitement inscrites dans les lois de programmation. Notre pays compte 66 000 kilomètres d'aménagements sécurisés. Avec cette nouvelle disposition, nous envoyons un signal clair qui confirme notre engagement à poursuivre ces investissements.

Le texte prévoit aussi la réalisation d'aménagements sur des itinéraires parallèles au réseau routier, afin d'offrir aux cyclistes de meilleures conditions de sécurité en dehors des agglomérations.

Le choix du vélo ne doit jamais devenir une prise de risque. Je sais pouvoir compter sur l'ensemble de vos collègues pour aborder ces questions cruciales lors de l'examen de ce texte, plus que jamais indispensable.

Données clés

Auteur : [Mme Sandrine Le Feu](#)

Circonscription : Finistère (4^e circonscription) - Ensemble pour la République

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1721

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 juin 2026

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 25 juin 2026